



Acte n° 2023D032
Délibération portant attribution de participation au budget pédagogique
de l'école de Monesties pour l'année scolaire 2022 - 2023

Le 30 juin 2023, à 20h30, en Mairie de Monesties, se sont réunis les membres du Conseil Municipal,

Etaient présents : Marty Denis, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Pietropoli Jean-Philippe, Blanc-Antès Danielle, Faugères Karine, Lequeux Jean-Louis, Frayssinet Sylvie.

Etaient absent(s) excusé(s) : Joëlle DURAND (pouvoir à Roland BENAZECH) , Selam Fatima (pouvoir à Denis MARTY), Verdier Jean-Pierre (Pouvoir à Didier GOULESQUE) , Routhe Jean-Paul (Pouvoir à Jean Philippe PIETROPOLI) , Ducros Alexandre (Pouvoir à Karine FAUGERE)

Le secrétariat a été assuré par : Danielle BLANC ANTES

Le conseil municipal de la commune de Monestiés

Monsieur le Maire rappelle qu'il est accordé une participation, au titre du budget pédagogique consenti à l'école de 40.00 € par élève pour l'année scolaire 2022 – 2023.

Le nombre d'élève étant de 87 pour cette année scolaire, le montant de l'aide s'élève à 3480.00 €

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

De valider la participation au titre du budget pédagogique à l'école de Monestiés pour l'année scolaire 2022-2023 à hauteur de 40€ par élève. Le nombre d'élèves étant de 87, le montant total de l'aide est de 3480.00 pour l'année scolaire 2022 – 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Monesties, le 30/06/2023

Monsieur le Maire

Denis MARTY

